

## **Commune de Bougnon**

### **Avis d'enquête publique**

#### **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de Bougnon**

Par arrêté du 21 novembre 2019, le maire de Bougnon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame Cécile MATAILLET, qualité de commissaire enquêteur a été désignée par le tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 14 décembre 2019 au 14 janvier 2020 aux jours et heures habituels d'ouverture soient :

Les mardis de 17 h à 18 h, les mercredis de 9 h à 11 h, les jeudis de 18 h à 19 h.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Bougnon les :

Samedi 14 décembre 2019 et samedi 4 janvier 2020 de 10 h à 12 h.

Jeudi 19 décembre 2019 de 17 h à 19 h

Mardi 14 janvier 2020 de 17 h à 19 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur l'élaboration du PLU pourront être consignées sur le registre papier d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [plu@bougnon.fr](mailto:plu@bougnon.fr)

Le dossier d'enquête public est consultable sur le site internet suivant : <https://www.bougnon.fr>

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, l'élaboration du PLU pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Bougnon et sur le site internet <https://www.bougnon.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Bougnon, le 21 novembre 2019

Le Maire,  
Didier HUGEDET